

Département
de la Vendée
Arrondissement
des Sables d'Olonne
Commune
de Notre Dame de Monts

Date de convocation
11 décembre 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le **23 DEC. 2019** SLO
ID : 085-218501641-20191217-201912102-DE

Délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 N° 2019.12.102

Objet : Modification du service de garderie périscolaire à l'école publique Les Embruns

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

Présents : GRONDIN Raoul, MARTIN Michel, BAUD Michel, QUEUDEVILLE Danielle, AURY Marion, RIVALIN Jacky, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, LAMBERT Dominique, BARD-MARTINET Elisabeth, BERTRAND Jimmy, SIEGFRIED Audrey, BERTHOMÉ Joël, GIRARD Marie-Anne, LAIDIN Daniel, BUCHOU Stéphane.

Excusés : ARNAULT Corinne,

Absent : ROUSSEAU Alain, DUFLOT Christelle

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.
Michel MARTIN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°2018.07.062 en date du 03 juillet 2018 par laquelle l'assemblée délibérante avait décidé d'assurer le service de garderie périscolaire à l'école publique Les Embruns à compter du 03 septembre 2018.

Il rappelle également la délibération n°2019.09.061 en date du 10 septembre 2019 par laquelle des modifications avaient été apportées parmi lesquelles la possibilité de déroger à l'heure d'ouverture réglementaire du service fixée à 07h50 pour déposer son/ses enfant(s) dès 07h30.

Il fait savoir qu'au vue de la fréquentation du service dès 07h30, la Commission « *Famille, Solidarité, Education* » réunie le 05 décembre 2019 s'est prononcée pour que soit modifiée l'heure réglementaire dudit service pour la fixer à 07h30 et d'adapter la grille tarifaire en prenant en compte ce changement tel que suit :

Périodes	Horaires	Montant en € / enfant
Matin	07h30 à 08h35	1,30 €
Après-Midi	16h30 à 18h45	2,50 €
Journée	07h30 à 08h35 et 16h30 à 18h45	3,50 €


Le Maire propose que soit adopté le changement d'horaire d'ouverture de la garderie périscolaire à l'école publique Les Embruns et la nouvelle grille tarifaire susmentionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- valide l'ouverture réglementaire de la garderie périscolaire de l'école publique à 07h30,

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le **23 DEC. 2019**
ID : 085-218501641-20191217-201912102-DE

- **adopte** la nouvelle grille tarifaire du service de garderie périscolaire tel qu'il figure ci-dessus,
- **fixe** l'entrée en vigueur de ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **Indique** que les éventuelles futures modifications d'horaires, de fonctionnement ou de tarifs se feront par arrêté municipal.

<p>Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé : les membres présents. Pour copie conforme, en mairie, Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf. Le Maire, Raoul GRONDIN</p>	 <p>Signé par : Raoul Grondin Date : 23/12/2019 Qualité : Maire de Notre Dame de Monts</p>
--	---

